



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 novembre 2023**

**RAPPORT N° 26/2023
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.– pour
financer les études préliminaires, l'image directrice et
l'organisation de mandats d'études parallèles pour le
réaménagement de l'interface de la gare**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 26/2023** intitulé « **Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.- pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare**», déposé à la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023 s'est réunie le 10 octobre 2023 à 18h15, en salle 6 de l'Hôtel de Ville. Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapportrice :

VL	Mme	Anne-Francine Simonin	X
----	-----	-----------------------	---

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Alexandre Beausire	x		
PLR	M.	Patrick Bertschy	x		
Verts	M.	Karim El Khalifa	x		
EAV	Mme	Marianne Ghorayeb		x	
da.	M.	Alain Gonthier	x		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	x		
UDC	M.	Bastien Schobinger	x		
PS	M.	Julien Rilliet	x		
da.	M.	Clément Tolusso	x		
Verts	Mme	Diane von Gunten	x		

Pour la suite du rapport, les commissaires seront désignés.es par leurs initiales

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Antoine Dormond, Municipal Urbanisme et mobilité ;

Le service est représenté par :

- Madame Alessia Daouk, cheffe de projet ;

1. INTRODUCTION

Après avoir validé les présences, la Présidente passe la parole à Monsieur le Municipal de l'Urbanisme.

Antoine Dormond insiste sur l'enjeu urbanistique important qui est lié à « Agglo Rivelac » que la Ville veut déposer auprès de la Confédération en 2025, qui financerait le projet jusqu'à hauteur de 40%. Ce projet de réaménagement d'envergure va toucher toutes les mobilités en plein cœur de Vevey. C'est un projet complexe et multidisciplinaire qui va nécessiter des moyens importants. Pour la Municipalité c'est essentiel de pouvoir inscrire ce chantier dans le projet d'agglomération.

L'évolution de l'interface gare doit être faite pour plusieurs raisons et en lien avec tous les prestataires, CFF - MOB - VMCV, qui vont tous évoluer ces prochaines années (quais (emplacements et longueurs) (nouvelles lignes et + de matériel roulant), repenser les espaces dédiés et mise aux normes des accès pour personnes à mobilité réduite, cohabitation des lignes.

L'objectif de cette interface-gare c'est de repenser ce centre urbain qui concentre toutes les mobilités y compris les taxis et les livraisons. Il est vraiment important de déterminer une organisation générale avant de lancer un MEP.

Les questions sont :

- Comment les gens utilisent cet espace ?
- Qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas ?
- Qu'est-ce qui doit être amélioré ou transformé ?

2. DISCUSSION

En présence du Municipal et de la représentante du service. La Présidente propose de passer les points en revue.

- 2.2 CT se demande s'il s'agit d'un rond-point ou d'un giratoire ?
- Il s'agit bien d'un giratoire.
- 3.2 CT s'interroge sur la mise à l'enquête de la future gare MVR.
- Le Municipal lui répond que les travaux débuteront en 2025.
BS précise qu'il y a encore des oppositions.
- Le Municipal répond qu'un projet de cette envergure nécessite de se poser la question de savoir ce qui peut être changé.
- 4.1 AFS se demande si 4.52/5 est une bonne note dans ce genre d'évaluation.
- Le Municipal acquiesce : « C'est une très bonne note » et précise que c'est la moyenne de plusieurs critères.
- 4.2 BS : Que vont faire les Génies civils dans les études préliminaires ?
- Le Municipal indique qu'il est important de faire des vérifications de la faisabilité et croiser les regards déjà à ce stade.
AFS s'interroge : « De façon éthique, peut-on être des deux ?
- La réponse est non, un bureau qui travail en amont d'un chantier ne peut pas être mandaté pour ledit chantier.
- 5.1 PB constate qu'à ce niveau-là « Agglo Rivelac » n'apparaît pas.
- Le Municipal infirme, car les services veveysans feront partie du comité de pilotage (Copil). La chargée de projet précise que le Copil est composé des instances de la Ville, du Canton et des entreprises de transport (CFF, MVR, VMCV), dont certaines sont également propriétaires foncières.« Agglo Rivelac » fait partie du « groupe de travail » et collabore avec la Ville dans ce cadre.

La composition exacte du Copil se trouve en annexe de ce rapport.

- 5.2 BS craint qu'avec toutes les contraintes légales et normatives, il ne reste pas grand-chose pour le MEP.
- Le Municipal précise qu'il y a plusieurs niveaux de lecture et que pour le MEP, 9la granulométrie est bien plus fine mais avec de fortes contraintes. Le projet détaillé est au niveau du MEP.
- 5.3 PB précise que si l'un des Conseils communaux de « Agglo Rivelac » dit « non », c'est non ! Donc mieux vaut être en accord avec eux dès le départ.

- Le Municipal précise que les communes seront interrogées, car l'impact de cette interface est régional.

DvG appuie sur le fait que dans les groupes d'intérêts il y a les propriétaires mais qu'il n'y a pas les locataires, plus nombreux que leurs propriétaires.

- Le Municipal prend note.

AB s'interroge sur le fait que les addictions seront prises en compte dans la consultation des groupes d'intérêt et du MEP.

- Le Municipal répond qu'il faut prendre en compte le deal de rue actuel et que ce projet va créer des changements sur le positionnement des gens et des flux.

AB souligne qu'il sera difficile de faire bouger ces flux et pense que le deal de rue est une autre question que celle de l'aménagement.

- Le municipal répond oui et non, car les aménagements modifient les usages d'un espace. C'est bien de pouvoir l'évaluer en amont.

DvG constate que les travaux qui viennent d'avoir lieu ont descendu le niveau du deal de rue.

- Le Municipal ajoute que c'est aussi un objectif de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes afin d'avoir le regard des différents publics-cibles.

5.4 JR se demande si les compétences du BAMO sont suffisantes pour accompagner la démarche participative.

- La chargée de projet précise que le BAMO a toute l'expérience voulue pour accompagner ce projet dans la démarche participative et dans l'image directrice.

AB demande ce que la Municipalité entend par « ...une Ville plus résiliente, collaborative et inclusive ».

- Le Municipal répond que parfois, il y a des groupes de personnes que l'on a tendance à oublier et qu'il faut les intégrer dans ce nouveau projet, typiquement les femmes et les enfants qui ont un autre regard sur la ville.

5.5 KEK : Par quel moyen les résultats de l'image directrice vont être restitués à la population ?

- Le Municipal répond que le plan de communication n'est pas finalisé, mais qu'il sera présenté certainement par une exposition dans l'espace publique, à la CAT etc.

AG souligne que c'est bien de présenter le projet, mais ne s'agit-il que d'information, alors les réactions de la population peuvent-elles avoir une influence sur la suite du processus ? Que peut-il se passer après ?

- Le Municipal répond en disant que l'on est assez proche du PDCom, cela peut aussi être quelque chose de consultatif. On ne va pas se priver d'une bonne idée qui arriverait au stade de la restitution.

6.1 BS demande si l'objectif est d'obtenir un avant-projet « Phase SIA 31 » ou si celui-ci est un tout petit peu plus développé (Phase SIA 32).

- Le Municipal répond que ce qui est entendu c'est « Phase SIA 31 » afin de pouvoir venir devant le Conseil avec un crédit d'études supplémentaires afin de finaliser le projet et réaliser le dossier d'enquête.

BS pense que demander les crédits pour faire un MEP c'est mettre la charrue avant les bœufs. Il serait pour sortir le MEP de ce préavis, car il est trop tôt pour le définir. Il annonce qu'il proposera un amendement à la commission afin de sortir le MEP de ce préavis. Il précise qu'il faudra de toute manière revenir avec un autre crédit pour la suite des études et les appels d'offre. Il préférerait faire valider l'image par le projet d'agglomération Rivelac.

- Le Municipal précise que le MEP permet une certaine souplesse, autrement, avec un concours SIA c'est un seul jet (cf Collège de Gilamont) et relève les

- avantages du travail en deux tours du MEP (cf PdM) et répond à BS que l'image directrice va alimenter le cahier des charges du MEP.
- DvG se demande si les délais de la Confédération entrent en jeu dans le fait de suivre cette démarche.
- Pas de réponse !
- BS pense que les contraintes liées aux normes, à la place à disposition, à la viabilité du projet ne donnent pas une grande latitude au MEP pour pleinement jouer son rôle. PB lui répond que pour la PDM il y avait aussi beaucoup de contraintes. Il continue avec deux interrogations : Si la Ville décide de ne pas faire le MEP, est-ce que le BAMO restera le même ou alors dira-t-il que cela ne l'intéresse plus ? Secondement, que pense « Agglo-Rivelac » de cette procédure ?
- Le Municipal répond que « Agglo-Rivelac » soutient ce projet.
- AG précise qu'une fois que l'image directrice est validée le MEP démarre et il revient sur l'idée de BS qui serait de valider l'image directrice puis de revenir avec un MEP, si à ce moment-là, c'est la meilleure solution par rapport à d'autres.
- Le Municipal réitère son opinion comme quoi le MEP est la meilleure option et se réfère au Collège de Gilamont qui était un concours (pas de discussions intermédiaire) !
- PB répond que le MEP de la PdM a eu le soutien d'une grande partie de la population alors que le Collège de Gilamont, au niveau population, n'a pas rencontré une grande approbation quand bien même nous en avons bien plus besoin.
- 6.2 AFS constate que le périmètre n'englobe pas la Place Ronjat et la suite de la rue de Lausanne.
- Le Municipal rappelle que le Canton cofinance le projet, il met donc une limite au périmètre avec les thématiques majeures. C'est le périmètre cofinancé.
- 7.3 KEK se pose la question de savoir si nous pourrions avoir des « chances » de tomber sur une ancienne décharge.
- Le Municipal lui répond qu'à sa connaissance pas mais qu'il va se renseigner.
- BS fait le vœu que ce projet, une fois finalisé et avant la mise à l'enquête, fasse l'objet d'un audit de sécurité routière (RSA).
- DvG demande des précisions sur le chauffage à distance qui passe dans le périmètre (*un plan indicatif se trouve en annexe*)
- 9.1 AG propose d'arrondir les montants.
- Le Municipal précise que ces montants se basent sur des normes de calculs et que l'on ne peut pas arrondir comme ça.
- 9.2 PB constate que le plan d'investissement prévu jusqu'en 2026 est simplement avancé.
- DvG se demande si la CIEHL ne pourrait pas participer financièrement.
- Le Municipal lui répond que la CIEHL s'occupe de sport, de loisir et de culture.
- 9.5 AG relève que les subventions ne sont pas dans les conclusions.
- Le Municipal précise que les subventions arrivent une fois les travaux terminés.
- PB se réjouit de pouvoir entrer ces chiffres dans le tableau de la COFI, quand tout sera terminé.
- 10 Le calendrier est aussi conditionné par l'approbation de l'ensemble des Conseils communaux de « Agglo-Rivelac ».
- PB : Si le projet est recalé par la Confédération, cette demande de crédit est financée par...
- Le Municipal continue : le Canton et la commune. Le Canton participera à hauteur de 50%.

La Présidente remercie le Municipal Antoine Dormond et la représentante de son service. La discussion se poursuit :

BS propose de réduire le montant de CHF 351'000.-, de surseoir au MEP et de le faire une fois que nous aurons l'image directrice. Formellement on supprime un montant et il faut l'expliquer dans les conclusions.

KEK craint que l'on prenne du retard.

PB : Concrètement, on doit finir en juin 2024 et BS demande de finir dans les mêmes délais mais avec un mois de travail supplémentaire.

CT pense que si l'on peut faire le MEP comme la Commune l'a prévu, ce sera plus facile à gérer.

AB constate que couper de CHF 600'000.-, c'est CHF 300'000.- pour la commune et le même montant pour le Canton. Cela relativise la prise de risque. Est-ce que cela en vaut la peine ? KEK relève que ce n'est pas vraiment couper, car cet argent sera reporté plus tard et se pose la question du message politique.

BS déclare que son message politique en coupant dans ce montant, c'est le respect des deniers publics.

CT pense qu'il ne faut pas chicaner et que le MEP sera affiné une fois que l'image directrice sera connue.

AG n'est pas sûr qu'il y ait autant de contraintes. Il en veut pour preuve qu'il reste de beaux challenges dans ce périmètre. En faisant un MEP on laisse une certaine latitude et que ça risque d'être compliqué en termes de délais.

KEK aime bien l'idée de ne pas figer les choses.

PB soulève le fait qu'il y a aussi une question d'image (CC et Mun) vis-à-vis des gens qui financent ce projet soit le Canton et « Agglo-Rivelac » ; si nous-même n'en sommes pas persuadés, certains CC vont dire que s'ils peuvent économiser, le mot d'ordre sera : « votons contre ! ».

KEK demande à BS s'il ne veut pas transformer son amendement en vœu.

BS retire sa proposition d'amendement et exprimera ses craintes au CC.

PB rappelle que ce préavis est une autorisation de dépenser et que si la Municipalité se rend compte que le MEP est inutile, elle aurait le droit de ne pas le mettre sur pied.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Conformément à l'art. 71 al 1 du règlement du Conseil communal, la commission de l'environnement et de l'énergie a examiné l'aspect du préavis N° 26/2023 et s'est déterminée à l'unanimité moins 2 abstentions, quant à ses conclusions.

Détermination de la Commission des finances :

Conformément à l'article 62 du règlement du conseil communal, la commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis N° 26/2023 et s'est déterminée à l'unanimité, par 11 voix pour, aucune voix contraire et aucune abstention, quant à ses conclusions.

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du rapport-préavis N°24/2023, comme suit :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

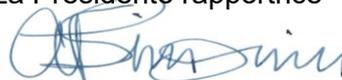
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 26/2023, du 15 septembre 2023, concernant la « Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.– pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF TTC 1'233'000.– pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan «Dépenses d'investissements» ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice



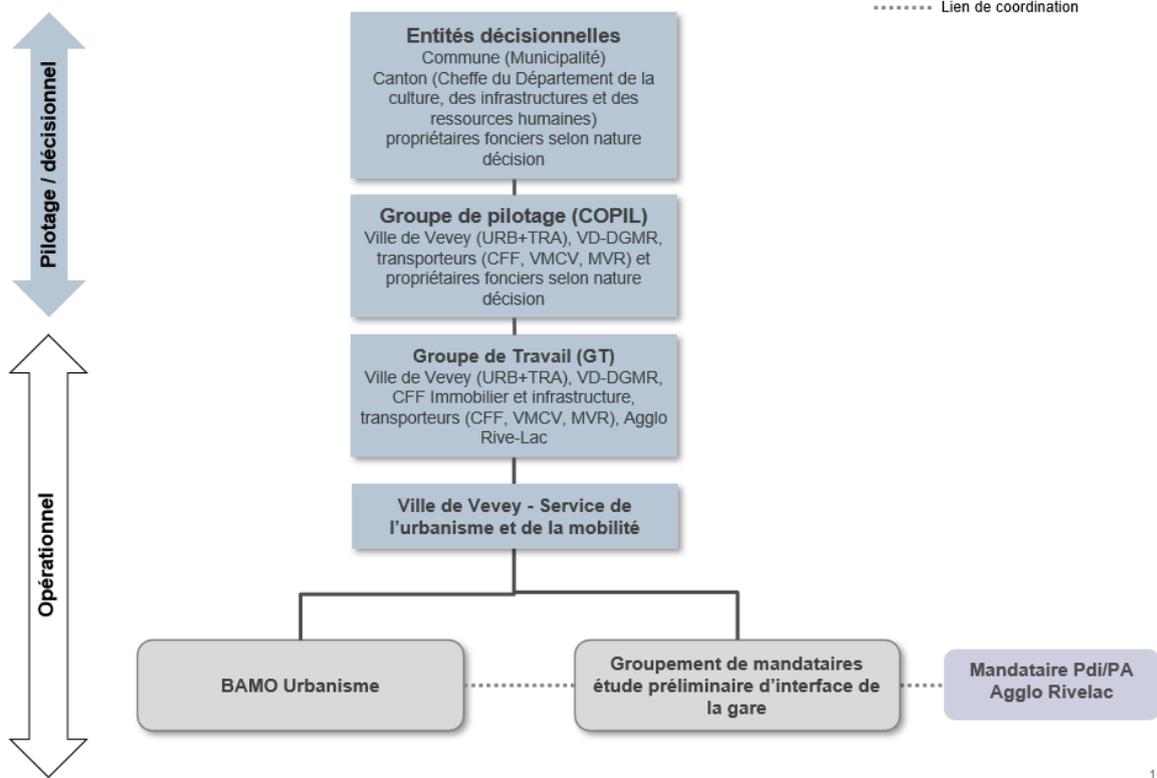
Anne-Francine Simonin

Séance terminée à 19h45.

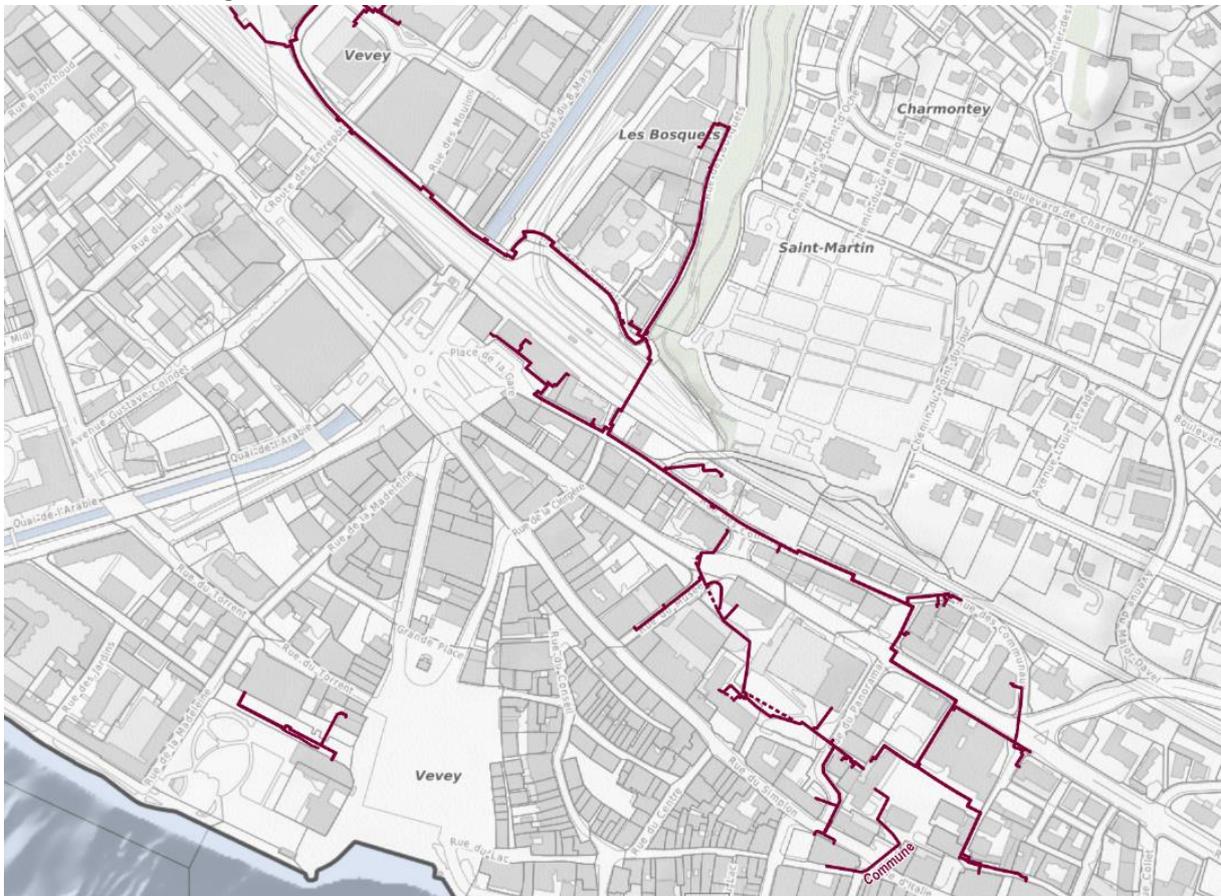
Rapport validé le 31 octobre 2023

Annexe : Composition exacte du Copil

GOVERNANCE PROJET GARE



Conduites chauffage à distance



Extrait de Cartoriviera le 30.10.2023